

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 22 mai 2018 à 20 heures.

### Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON et Mme Cécile TRAHAND.

### Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

### Absent excusé :

Mme Julie MORAND, excusée.

### Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Christelle COCHET à la fonction de secrétaire de séance.

1° ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2018, il avait été inscrit la somme de 7 000 € au compte 6574, subventions. Ce montant a été augmenté de 500 € par décision modificative.

Une partie de cette somme avait été affectée lors du vote du budget primitif (Coopérative scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal –RPI- Arith – Saint François de Sales – Le Noyer, Coopérative scolaire école Lescheraiens et Comité des Fêtes d'Arith). Il convient maintenant de voir l'attribution aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer :

- ✚ Jeunes Sapeurs Pompiers : 400 €
- ✚ Bauges Solidarité : 449 €
- ✚ Bauges Ski Nordique : 200 €
- ✚ Accorderie du Cœur des Bauges : 100 €
- ✚ Jeunes Agriculteurs de Savoie : 300 €

### 2° Travaux :

✚ ONF : Monsieur Jean-Philippe FRAIX-BURNET a rendez-vous le 25 mai 2018 avec des personnes de l'ONF afin d'étudier sur place les travaux à envisager pour la résorption du point noir de la desserte communale.

✚ Travaux de voirie : la commission des travaux a repéré les zones qui auraient besoin d'être refaites. Monsieur Jean-Philippe FRAIX-BURNET a rendez-vous le 25 mai 2018 avec l'entreprise EIFFAGE pour lui présenter les travaux prévus pour 2018, ceci afin que cette entreprise puisse nous établir un devis.

Nous avons adressé un mail à cette entreprise concernant la réfection de l'enrobé de la cour qu'ils ont réalisé à l'automne 2016. A un endroit, l'enrobé s'affaisse et à deux autres endroits des trous se forment. Jean-Philippe verra également ce problème le 25 mai avec l'entreprise EIFFAGE.

✚ Chemin des Mugnières : il conviendrait de se rendre sur place afin de voir l'avancée des travaux et relancer l'entreprise. Un courrier sera adressé aux agriculteurs afin qu'ils n'utilisent plus cette piste avec leurs tracteurs.

✚ Projet d'adressage communal : la commission présente au conseil municipal, le type de plaques de rues (imitation bois de l'entreprise PIC BOIS) et le nom des rues qu'elle a retenu :

- 1 - Route des Côtes
- 2 - Chemin des Etreillots

- 3 - Route de Chez Combet
- 4 - Chemin du Torrent
- 5 - Impasse de l'Épinette
- 6 - Route de Saint François
- 7 - Côte de l'Épine
- 8 - Impasse des Labies
- 9 - Route de Bourchigny
- 10 - Montée de Lachat
- 11 - Chemin de Rocheret
- 12 - Chemin des Barbassons
- 13 - Chemin des Grégoire
- 14 - Route de Montagny
- 15 - Montée des Cyclamens
- 16 - Chemin du Cœur
- 16 - Chemin de la Bruyère
- 18 - Chemin des Bergers
- 19 - Chemin du Bois Joli
- 20 - Chemin chez la Rose
- 21 - Impasse du Sable Blanc
- 22 - Route du Chainay
- 23 - Route de Prépoulain
- 24 - Prérouge
- 25 - Place Saint Laurent

Le plan de la commune est consultable en Mairie.

Madame Cécile TRAHAND rappelle au conseil municipal le devis, d'un montant de 1 350 € HT, de l'entreprise Envergure concernant la réalisation du plan de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✚ accepte ces noms de rues,

- ✚ accepte le devis de 1 350 € HT de l'entreprise Envergure pour la réalisation du plan de la commune.

Une demande de subvention sera faite au Conseil Départemental, au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes. Nous adresserons également au Conseil Départemental de demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

- ✚ Isolation extérieure du bâtiment communal : suite à la demande de subvention qui avait été déposée auprès des services du Conseil Départemental pour ces travaux d'isolation, la somme nous a déjà été versée. Un courrier va être adressé au Conseil Départemental, leur précisant que pour diverses raisons, l'isolation extérieure de ce bâtiment n'est pas possible et leur demandant si cette subvention peut être transférée sur des travaux d'isolation intérieure. Ces travaux consisteraient en l'isolation du sol des combles, de l'escalier, du couloir et du changement des portes palières.

Un courrier sera adressé aux locataires leur demandant de bien vouloir enlever, pour le 31 août 2018, les choses qu'ils auraient entreposées dans les combles.

- ✚ Eglise : les travaux de restauration des vitraux doivent débutés le 23 mai 2018. Pour des raisons de sécurité, un arrêté sera pris interdisant l'accès du public à l'église pendant la durée des travaux.

3° Règlement relatif à la circulation sur les chemins ruraux (exploitation forestière) : des plans des différents chemins concernés doivent être joints à l'arrêté. Monsieur Pierre PACCARD, PNR, nous les fournira. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté réglementant l'utilisation de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation de la commune dans le cadre de l'exploitation forestière et à instaurer le principe d'une contribution spéciale imposée aux responsables des dégradations apportées aux chemins ruraux.

4° Rythmes scolaires : Monsieur le Maire rappelle que, dès la rentrée de septembre 2018, la semaine d'enseignement de 24 heures sera répartie sur 4 jours. Après concertation avec la commune de Lescheraines, où sont scolarisés les enfants de petite et moyenne section de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Arith – Saint François de Sales – Le Noyer, les horaires suivants ont été retenus :

- ✚ Ecole d'Arith : 8 h 1/2 – 12 h et 14 h – 16 h 1/2
- ✚ Ecole de Lescheraines : 8 h 1/2 – 11 h 3/4 et 13 h 3/4 - 16 h 1/2

Les enfants pourront aller à la garderie dès 8 h 10 (gratuitement) afin de laisser le temps aux familles d'accompagner les enfants à l'école de Lescheraines pour 8 h 1/2. Une personne surveillera toujours les enfants, comme c'est le cas depuis la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, jusqu'à 16 h 3/4 (gratuitement) afin de permettre aux familles d'aller d'abord à Lescheraines puis à Arith.

Nous prendrons contact avec La Ferme de la Mense (qui livre les repas) afin de savoir s'ils pourront le faire pour 12 heures au lieu de 11 heures 45.

L'impact de ce changement sur les heures du personnel fera l'objet d'une concertation entre les trois maires du RPI.

5° PLUi : une réunion est programmée avec Catherine MAS, de Grand Chambéry, pour faire le point sur le zonage.

6° Location de la salle polyvalente : nous avons eu une demande de la part de Stéphanie ROYER qui voudrait proposer des cours de yoga.

Une autre personne souhaitant proposer des cours de peinture nous a contacté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les tarifs suivants : 15 € pour une location d'une heure, 20 € pour 2 heures, 30 € pour 3 heures ... La location de la salle serait possible les lundis, mardis et jeudis soirs, à partir de 19 heures, hors vacances scolaires et jours fériés.

7° Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDGFTP) : Monsieur le Maire précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Il indique que, s'agissant d'une mission facultative proposée par le Cdg73, les employeurs locaux sont libres d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✚ APPROUVE la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020,
- ✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Cdg73.

8° Questions diverses :

- ✚ Nous avons reçu un courrier de la part de Monsieur Gaël JACOB nous demandant l'autorisation de vendre des glaces sur la commune les vendredis après-midi pendant la période estivale. Une réponse favorable lui sera faite, comme l'année dernière, lui précisant que nous ne disposons pas d'emplacement avec électricité.
- ✚ Avenir du Collège des Bauges : nous avons reçu un mail de la part de la Conseillère Principale d'Education du Collège des Bauges nous informant de la suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine (52 élèves inscrits). Cette suppression de classe ne permettra pas d'accueillir tous les élèves candidats à l'internat mettant ainsi celui-ci en péril. Le conseil municipal décide d'adresser une motion de soutien au Collège des Bauges.
- ✚ Les Amis des Bauges nous informent qu'ils proposent aux seniors une sortie d'une journée à Aix-les-Bains à l'automne, prenant en charge les frais relatifs au transport et au guide. Les

participants n'auront donc à payer que le prix du repas, soit 30 €. En réponse à la suggestion des Amis des Bauges, le conseil municipal décide de ne pas prendre en charge ce montant puisque la municipalité offre déjà un repas de fin d'année aux séniors. Les intéressées par ce voyage devront s'inscrire directement auprès des Amis des Bauges.

- ✚ Nous avons perçu deux fois la somme de 1 046,63 € relative à une taxe d'aménagement. Il convient donc de rembourser cette somme. Une décision modificative devra être prise.
- ✚ Madame Françoise DUBOIS, locataire à l'ancienne cure, nous a fait part d'un projet qui permet à des adultes handicapés de passer plusieurs nuits hors de leur centre. Elle nous demande l'autorisation d'établir, pour la nuit du 30 juin, un campement dans les jardins de l'ancienne cure. Une réponse favorable lui a été faite lui précisant que ce même jour un mariage aura lieu à l'église et que l'installation ne devra être faite qu'après la cérémonie religieuse.
- ✚ Un courrier va être adressé à tous les parents d'élèves suite à des problèmes d'incivilité rencontrés dans l'enceinte de l'école.
- ✚ Un camion d'outillage va s'installer, avec l'accord de la mairie, devant l'église le 02 juin 2018 pour une vente au déballage.
- ✚ Un courrier va être adressé à Monsieur Roland MORAND l'autorisant à couper les arbres situés sur le Chemin Crottier qui le gênent à l'exploitation des parcelles attenantes et d'en récupérer le bois.
- ✚ Savoie Grand Revard : les délégués de la commune à Savoie Grand Revard font part au conseil municipal d'une réunion concernant l'ouverture de Savoie Grand Revard à la station Aillon Margériaz. Plusieurs solutions sont envisagées, certaines rencontrent un refus marqué de la part de Grand Lac.

Conséquence du rattachement de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges à Chambéry Métropole, les statuts de Savoie Grand Revard doit être revu. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y aura 17 représentants de Grand Chambéry et 17 de Grand Lac. Les communes d'Arith et de Saint François de Sales ne siègeront plus directement à Savoie Grand Revard. La commune d'Arith demande à ce que, parmi les 17 représentants de Grand Chambéry, figurent des délégués de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente.

Le Maire,  
Pierre GERARD

